



PRÉFET DE L'YONNE

**Direction départementale des Territoires
De l'Yonne**

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DU 24 novembre 2011**

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles s'est réunie le 24 novembre 2011 au Centre de Formation Professionnelle pour Adulte de Venoy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires, représentant Monsieur le Préfet de l'Yonne empêché.

Étaient présents :

- Monsieur POISSON Gérard, représentant l'association des maires ruraux de l'Yonne.
- Monsieur ROUILLAT Rémi, représentant le directeur départemental des territoires.
- Monsieur DELESTRE Arnaud, représentant le président de la chambre d'agriculture.
- Monsieur DROMERY Julien, représentant des jeunes agriculteurs.
- Monsieur DELAGNEAU Jean-Michel, représentant l'association de Yonne Nature l'Environnement.
- Monsieur DEPUYDT Claude, représentant de l'association des maires de l'Yonne.
- Monsieur HOCHARD Lionel, vice-président de la communauté de communes de la région de Charny.
- Monsieur RONDEAU Marcel, représentant des propriétaires agricoles

Étaient présents à titre d'experts :

- Madame DELORME Hélène, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne.

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur LEVALET Jean-Paul, chef du service économie agricole à la DDT de l'Yonne
- Monsieur LETOURNEAU Frédéric, chef de l'unité atelier d'urbanisme à la DDT de l'Yonne
- Monsieur MARTIN Franck, chargé d'études en urbanisme à la DDT de l'Yonne
- Monsieur BROCHARD Jérôme ; chargé d'études en urbanisme à la DDT de l'Yonne
- Monsieur DURAND Renaud de la DREAL Bourgogne

Étaient excusés :

- Monsieur le représentant du Conseil Général de l'Yonne
- Monsieur le représentant de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne.

Étaient absents :

- Monsieur le porte parole de la confédération paysanne.
- Monsieur le représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Monsieur le président de la coordination rurale.
- Monsieur le représentant la chambre départementale des notaires.
- Monsieur le représentant de la SAFER de Bourgogne – comité technique de l'Yonne.

Quorum : le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Pour information : procès verbal de la réunion du 22 septembre 2011 (approuvé)
2. Dossiers
 - a) Application du droit des sols :
 - Néant
 - b) Documents d'urbanisme :
 - PLU de Cheroy
 - Carte communale de Lezennes
 - PLU de Villethierry
 - c) Divers :
 - Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne

Monsieur le Président remercie les membres présents et ouvre la réunion à 15 heures.

I – PROCES VERBAL DE LA CDCEA du 22 septembre 2011

La dernière CDCEA programmée le 27 octobre 2011 n'ayant pas atteint le quorum, la présente CDCEA fait référence au procès verbal de la CDCEA précédente en date du 22 septembre 2011.

Aucune observation n'ayant été formulée tant lors de la réception du PV par voie électronique qu'en séance ce jour, le procès verbal de la séance du 22 septembre 2011, déjà tacitement approuvé, n'est pas amendé.

Le PLU de ROSOY, programmé pour la CDCEA du 27 octobre 2011, a fait l'objet d'un avis favorable tacite de la CDCEA en application de l'article L123-9 du code de l'urbanisme (délai de réponse de la CDCEA : 3 mois. Date de la saisine le 8 août 2011).

II – DOSSIERS

2.1 – CHEROY – Plan Local d’Urbanisme

Monsieur MARTIN de la DDT de l’Yonne présente le PLU de Cheroy

Cheroy, proche de la région parisienne, subit une forte pression foncière. Un premier projet de PLU proposait d’importantes nouvelles zones à urbaniser. L’Etat a donné un avis dévorable à ce premier projet.

Le présent PLU exposé à la CDCEA constitue un deuxième projet moins consommateur en nouvelles terres agricoles. Il est souligné également l’inscription dans le PADD d’un front urbain à maintenir sur l’extension sud du bourg ce qui permettra d’éviter un étalement urbain sur le plateau agricole.

Monsieur DELESTRE souligne que la chambre d’agriculture est favorable à ce PLU, mais qu’il ne comprend pas pourquoi à l’Est de la commune un certain nombre de terres agricoles ont été classées en zone N (naturelle) et non A (agricole).

Le président de la commission rappelle que la notion A ou N ne remet pas en cause la consommation d’espace, et que la chambre d’agriculture peut s’exprimer sur l’avis qu’elle devra remettre à la commune pour ce deuxième projet de PLU.

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	8	0	1

La CDCEA émet donc un avis favorable

2.2 – LEZINNES – Carte communale

Monsieur BROCHARD de la DDT de l'Yonne présente la carte communale de Lezennes.

Lézennes est une commune située dans le Tonnerrois. Depuis plusieurs années elle subit un déclin démographique.

La commune a décidé de réviser sa carte communale afin d'intégrer notamment un projet de résidence sénior en entrée de bourg, et d'étendre sa zone d'activité.

Sur le hameau d'Angy il est proposé également d'étendre l'urbanisation sur une parcelle à proximité immédiate d'une exploitation laitière de 65 vaches. Cette exploitation classée ICPE génère un périmètre de réciprocité en contradiction avec le projet d'urbanisation de cette parcelle.

Considérant l'article L111-1 3 du code rural, si cette zone est classée en zone constructible, les constructions ne seraient pas autorisées sauf à gérer au cas par cas des dérogations, ce qui n'est pas souhaité. Aussi, elle serait par nature inconstructible, il conviendrait donc de la retirer.

Les membres de la commission soulignent cette incohérence sur le hameau d'Angy et demandent que cette parcelle demeure en secteur inconstructible de la carte communale.

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	9	0	0

La CDCEA émet donc un avis favorable sous réserve de maintenir en secteur inconstructible la parcelle du hameau d'Angy située à proximité de l'exploitation laitière.

2.3 – VILLETHIERRY – Plan local d’urbanisme

Monsieur MARTIN de la DDT de l’Yonne présente le PLU de Villethierry.

La commune de Villethierry, située à proximité de la région parisienne, subit une forte pression foncière. En 30 ans sa population s’est multipliée par 3. Aujourd’hui la commune est confrontée à un problème d’alimentation en eau, de desserte incendie et plus globalement des équipements insuffisants pour supporter dans le futur un tel rythme d’urbanisation.

Le PLU prévoit un développement très mesuré de la commune en proposant 0.9 ha de nouvelles zones à urbaniser.

Ce PLU ne pose donc pas de problème de consommation de terres agricoles.

Il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	9	0	0

La CDCEA émet donc un avis favorable.

2.4 – Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne (SRCAE)

Monsieur DURAND Renaud de la DREAL Bourgogne présente le SRCAE.

Ce schéma répond à 2 objectifs principaux :

- atteindre les 3 fois 20 à l'horizon 2020 : réduction de 20% de la consommation d'énergie, diminuer de 20% l'émission des gaz à effet de serre (GES) et atteindre 23 % d'énergie renouvelable.
- appliquer le facteur 4 à l'horizon 2050 : diminuer par 4 les émissions de GES

Le SRCAE est un document co-élaboré Etat et Région Bourgogne. Une très large concertation est menée avec 2500 personnes publiques associées. L'adoption de ce schéma est prévue pour le fin de l'année 2011. Il est révisable tous les 5 ans.

Après cette présentation, un certain nombre de remarques et d'avis sont émis par les membres de la commission :

Monsieur DELAGNEAU souligne que les bovins, outre le fait qu'ils émettent des gaz à effet de serre, permettent une agriculture extensive sous forme de prairies représentant un puit de carbone très important, qu'il faut comptabiliser dans le calcul de l'effet de serre. Dans ces conditions il y a équilibre en matière de GES. Il souligne également la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. Il déplore la consommation des terres agricoles pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Il préconise d'utiliser les terres en friches, les terrains militaires, les carrières pour ce type d'installation.

Monsieur DELESTRE confirme qu'il faut calculer les effets positifs du stockage de carbone et du puit de carbone que représente l'ensemble de l'activité agricole notamment de l'élevage. Il souligne que l'activité agricole est une activité économique majeure permettant de répondre à un besoin essentiel de l'humanité : l'alimentation. Il met en garde sur la diminution des rendements qui aura pour conséquence la nécessité d'augmenter les importations de produits agricoles pour se nourrir.

Madame DELORME souligne la faiblesse du vent en Bourgogne au regard des objectifs ambitieux de développement de l'éolien. Elle souligne également les grandes qualités paysagères et patrimoniales de la Bourgogne, valeur économique essentielle de la Région à travers son activité touristique, qui risque d'être remise en cause par un développement trop important de l'éolien.

Il est souligné que le SRCAE donne de grandes orientations et que chaque projet restera étudié au cas par cas à travers les procédures adéquates (ZDE, ICPE, Permis de construire).

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	7	2	0

La CDCEA émet donc un avis favorable

III – Questions diverses

3.1 –suivi des dossiers des projets passés en CDCEA

Date CDCEA	Commune	Objet	Avis CDCEA	Décision Etat ou collectivités
23 juin 2011	MASSANGIS	PC photovoltaïque	défavorable	favorable
23 juin 2011	BEON	PLU	favorable sous réserve	favorable
23 juin 2011	IRANCY	PC photovoltaïque	favorable	En cours d'instruction
23 juin 2011	PACY SUR ARMANCON	Cub poulailler	favorable	favorable
28 juillet 2011	GUILLOIN	PC photovoltaïque	défavorable	favorable
28 juillet 2011	BELLECHAUME	CC	défavorable	défavorable
28 juillet 2011	SAINT FARGEAU	PC Méthanisation	favorable	favorable
28 juillet 2011	BOEURS EN OTHE	PC Centre équestre	favorable	favorable
28 juillet 2011	SAINT CLEMENT	PLU	favorable	favorable
28 juillet 2011	SAINT BRANCHER	PLU	favorable	favorable
22 septembre 2011	YROUERRE	PC éolien	favorable	En cours d'instruction
22 septembre 2011	SEMENTRON	PC ferme horticole	favorable	En cours d'instruction
22 septembre 2011	CHICHEE	Cub élevage equin	favorable	favorable

La séance est levée à 17h15

Le Président,

signé

Jean-Luc SAGNARD